

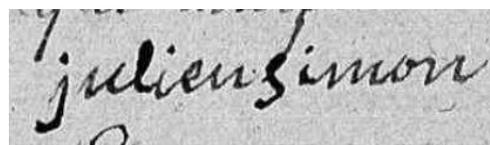
# Une famille de chouans, les SIMON.

La tradition orale rapportait que dans la famille SIMON de POULDERGAT, il y avait eu un chouan; la réalité en est tout autre.

## Julien SIMON père.

Né le 17 juillet 1759 à PLOÉREN (56), fils de Charles et de Roberte Mathurine LAINÉ, il avait épousé en premières noces le 7 février 1680, à PLESCOP (56), Marie GUILLERME native de Lezunehec en GRAND-CHAMP, fille d'Yves et d'Anne BRIENDO. Il est cultivateur à PLESCOP où naîtront ses 4 enfants aux villages de Ninaise et de Lisle. Il signe d'une écriture bien maîtrisée tous les actes de baptêmes de ses enfants.

Après le décès de Marie GUILLERME le 7 août 1785, il se remarie l'année suivante le 3 février 1786, à PLUMERGAT (56), avec Monique GALLIOT native de Plian, trêve de Mériadec en cette paroisse, fille de Sébastien et de Roberte DANIEL. De ce second mariage il aura 7 enfants dont les 3 premiers naîtront au village de Lisle en PLESCOP, les 4 autres à Kerlégo en PLUMERGAT.



Signature de Julien SIMON.



Chouans en bivouac, par Julien BLANT.

Les premiers troubles en Bretagne commencèrent après la prise de CHALONS par l'armée des princes en septembre 1792. Le décret du 24/2/1793 stipulant la levée de 300 000 hommes et concernant tous les célibataires de 18 à 40 ans va mettre le feu aux poudres. L'insurrection débuta le 10 mars 1793 avec le rassemblement de Mané Corohan près d'AURAY. Le 14 décembre 1794 est signé un décret d'amnistie, le Morbihan ne l'applique pas et poursuit la lutte.

Julien SIMON est entré en résistance depuis déjà plusieurs mois au sein de la bande de Pourmabon, leur premier méfait connu est daté de Ventose de l'An III (février 1795)

Avec le traité de La Prévalaye le 18 avril 1795, débute la première pacification, mais le 25 juin 1795 (An III), a lieu le débarquement des émigrés et des troupes anglaises à QUIBERON, remobilisant les bandes chouannes de la région. Malgré la reddition du 21 juillet (3 thermidor) et les répressions des 18 Commissions Militaires condamnant les prisonniers, le chouannage perdura.

Le Conseil Royaliste du Morbihan du 22 octobre de cette même année décidait d'attaquer tous les détachements de moins de 50 hommes. La terrible loi du 25 brumaire An II (15/11/1794) et son application achèvera le 1<sup>er</sup> chouannage en juillet 96.

La nouvelle pacification de 1796 à 99 impose que les chefs chouans doivent habiter dans les villes, CADOU DAL choisira VANNES pour sa résidence. Pourtant un arrêt du Directoire de septembre 96 demande de créer une compagnie d'élites pour capturer les chefs chouans.

La bande de Pourmabon semble avoir respecté la pacification, aucun fait notable ne lui étant reproché entre mai 1795 et mars 1797. Puis les exactions reprennent et se multiplient avec un paroxysme de 5 durant le mois de juillet 1797.

La chance sourit enfin à la police et à la troupe qui poursuivaient les chauffeurs, et n'avaient eu jusqu'alors que peu de résultats. Le 11 fructidor An V (28 août 1797), les gendarmes de la brigade de JOSSELIN et leur brigadier ÉTOURNAUD consommaient dans l'auberge du bourg de CRUGUEL, quand entra un personnage qui s'attabla près d'eux. La conversation dévia peu à peu à l'interrogatoire, l'homme manquait de précisions, ayant des réticences. Il s'appelait CHOUIN et était de PLEMET dans les Côtes du Nord. Soupçonneux le brigadier lui mit la main au collet, ne se doutant pas qu'il était un chauffeur.



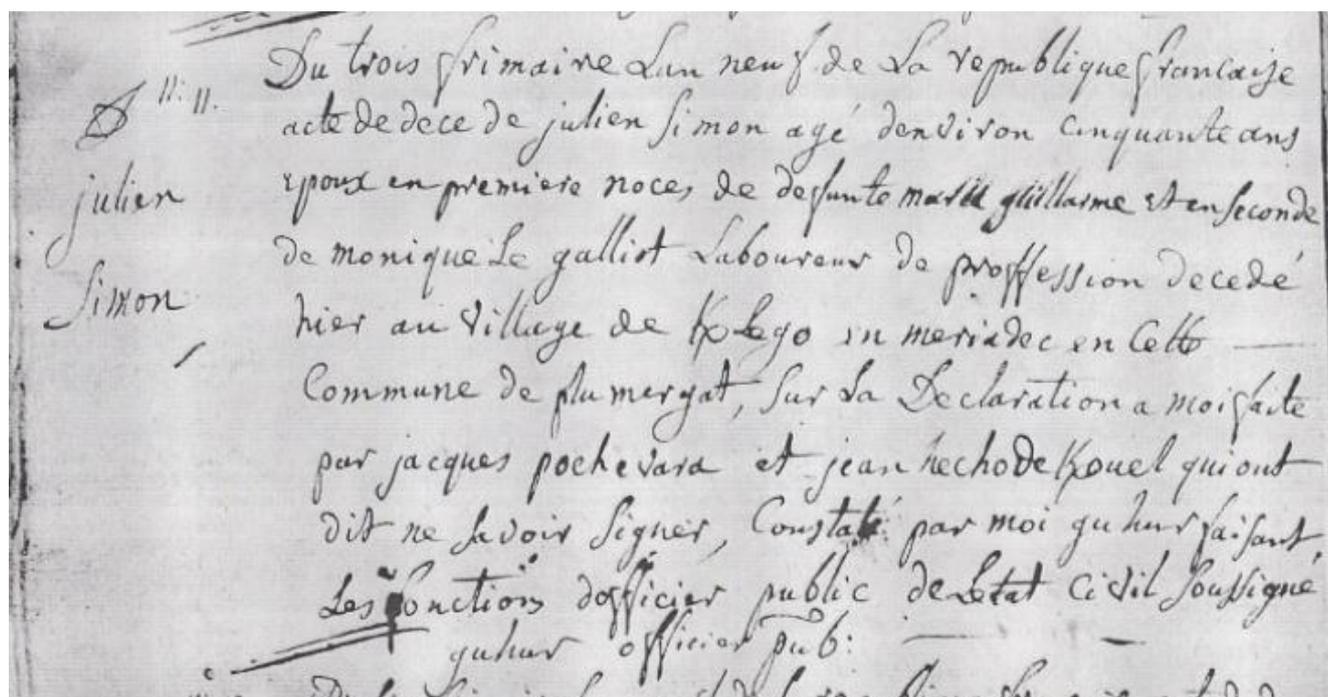
Chouans en embuscade, par Évariste CARPENTIER.

Les renseignements arrivèrent peu à peu, le premier arrêté fut Pierre GUIHUR originaire de Penroh en GUÉGON, il se défendit comme un beau diable, et c'est ensanglanté que le 8 brumaire An VI (29 octobre 1797) il fut conduit à JOSSELIN.

D'autres chauffeurs vinrent le rejoindre dans sa prison et fin décembre ils étaient 5 ou 6 réunis. La surveillance se relâcha avec les fêtes de Noël et la nuit du 5 au 6 nivôse (25/26 décembre), fabriquant une corde à l'aide d'une couverture, ils se laissent glisser dans les douves, forcent une grille et s'échappèrent. Prirent la clef des champs : Pierre GUIHUR, Mathurin LE RAY, Julien SIMON, François JACOB et Julien HERVO.

Julien HERVO devait le 27 nivôse être cueilli à son domicile bien qu'il tenta de se dissimuler sous son lit. En quelques jours différentes opérations de police bien conduites permettront d'arrêter 7 autres membres de la bande. Pierre GUIHUR, Julien SIMON, Mathurin LE RAY et Esprit OLIVIER demeurèrent introuvables.

Un courrier daté du 5 nivôse An VII (25 décembre 1798) de SOYER signale que MICHEL capitaine de GUÉGUON ayant dénoncé Julien SIMON à Pierre GUILLEMOT le « Roi de Bignan », celui-ci l'aurait fait fusiller.



Décès de Julien SIMON le 3 frimaire An IX.

En fait, il n'en était rien. Fut-ce une rumeur diffusée pour faire cesser les recherches le concernant ? Julien SIMON devait décéder au village de Kerlégo sur Mériadec en PLUMERGAT le 3 frimaire de l'An IX (24 novembre 1800) à l'âge de 41 ans, veuf en premières noces de Marie GUILLERM et en secondes noces de Monique LE GALLIOT.

### Joseph SIMON fils.

Fils aîné de Julien et de Marie GUILLERME, est né le 13 février 1781 au village de Ninaise en PLESCOP. Son parrain est Joseph GUILLERME, oncle de Julien GUILLERM. Il a seulement 12 ans quand commencent les premiers troubles de la chouannerie. La tradition orale familiale du « Chouan » le concernait, il avait quitté le Morbihan pour la Cornouaille devenant lutteur de foire, se déplaçant au gré des fêtes et des pardons. Il a pu dans les premiers temps servir de guetteur dans les embuscades, puis avec l'âge, s'impliquer dans les coups de mains de la 3<sup>e</sup> chouannerie de 1799 à 1800.

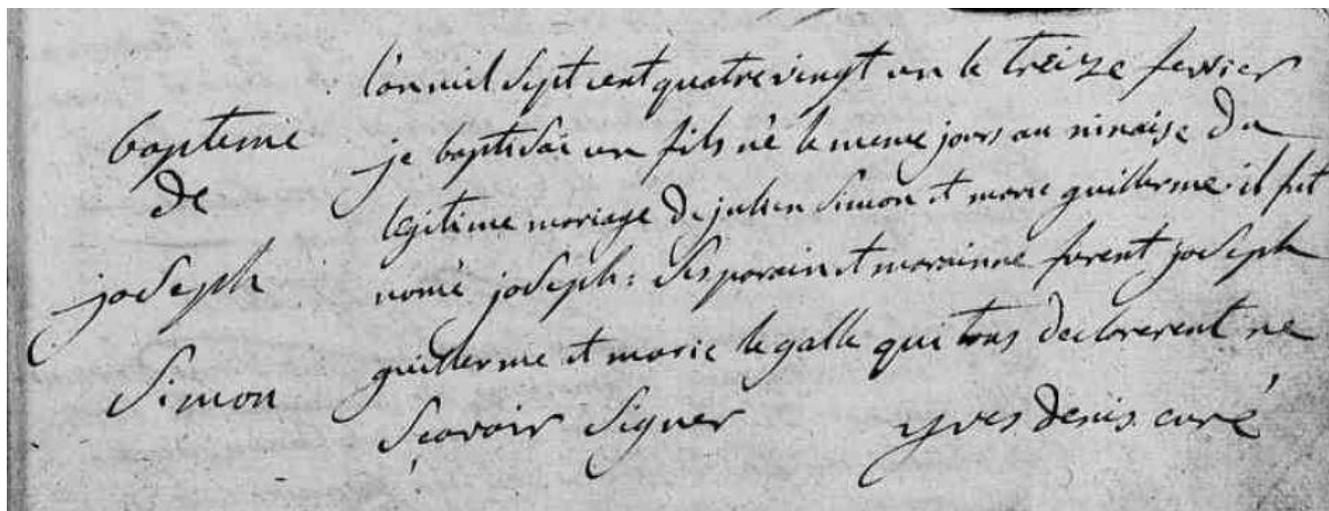
Lors de son mariage, le 24 novembre 1813 à QUIMPER avec Marie Louise LE MOAL native de CHÂTEAUNEUF du FAOU (29), il est dit demeurant en cette ville. Que fit-il dans les premières



Cachet des Armées Royales.

années de son mariage ? A quel moment le couple s'installa-t-il à PLONÉIS (29) ?

En mai 1814, lors de son accession au trône le Roi Louis XVIII, décide d'octroyer des secours annuels aux anciens militaires de l'Armée Royale surnommés « les Chouans » et propose cette année-là 25 000 F aux chouans bretons, somme provenant de la vente de biens de la famille BONAPARTE. Ces sommes varièrent avec les années.



Baptême de Joseph SIMON le 13 février 1781 à PLESCOP.

Lors de la petite chouannerie de 1815, qui se déroula durant les Cent Jours de Napoléon, le couple est installé dans le Finistère où il n'y eut aucun trouble. Joseph SIMON est employé comme jardinier au manoir du Marhallac'h en PLONÉIS chez le comte DE CARNÉ; et c'est là que naîtront leurs 4 enfants de 1817 à 1823. Quand ils quittent le manoir du Marhallac'h, ils vinrent s'installer au Dimbès en POUILLAN (29), village proche des limites ouest de la commune de POULDERGAT (29).

Après quoi toutes les Demandes de Secours parvenues à la préfecture ont été déposées sur le Bureau, et la Commission en a constaté le nombre ainsi qu'il suit:

Morbihan — finistère — Total.			
Militaires, Blessés	682	11	693.
Veuves	371	6	377.
Orphelins	137	.	137.
non Blessés	1720	88	1808.
Services rendus	161	4	165.
Sortes Eprouvées	341	1	342.
	<u>3412.</u>	<u>110.</u>	<u>3522.</u>

Répartition en 1825 des demandeurs de secours en Finistère et Morbihan. \*\*\$

En vertu d'Ordonnances Royales des 29 décembre 1824 et du 3 mars 1825, il était décidé d'un secours annuel 38700 F accordés aux départements du Finistère et du Morbihan. Cette demande de secours concernait cette année-là 3522 personnes. La somme de 4180 F à répartir entre les membres de l'Armée Royale. Il était alloué à Joseph SIMON une somme de 40 F, pour participation à deux campagnes de chouannages et une blessure.

264	Ranchais Jean	15 Juin 1776	La Bellerive (Mayenne)	Plusieurs Campagnes, med. Blessure et père de 12 enfants
265	Simon Joseph	13 février 1781	Plescop	3 Campagnes, med. Blessure et père de 5 enfants.
266	berve Jean	14 oct. 1779	Clohar (Finistère)	3 Campagnes, med. Blessure et père de 11 enfants.

S.H.D. 85 dossier XU 36.28

Rapport		3780
819	Scotet Jerome	Soldat St. George 110
265	Simon Joseph	id. Nouvillé 110
851	Squiriou Julien	Sergent Portarou 110

S.H.D. 85 dossier XU 36.36

**Julien GUILLERME cousin.**

Né le 22 avril 1782 au village de Lesqueguay en GRAND-CHAMP (56), fils de Gilles et de Françoise SIMON, sœur aînée de Julien SIMON son parrain. Il est le cousin de Joseph SIMON d'une année son cadet, leurs parents respectifs se sont mariés le même jour le 7 février 1780 à PLESCOP. Habitant deux communes voisines, ils se sont souvent côtoyés, de plus son père Gilles est le parrain de Françoise SIMON née en 1784, sœur de Joseph. Il entre lui aussi dans la chouannerie.

AN de grace mil sept cents quatre vingt deux, le vingt deuxième jour d'avril je soussigné prestre ay baptisé un fils né le mesme jour au village de Lesqueguay du legitime mariage de Gilles guillermes et françoise Simon d'laboureurs: on luy a donné le nom de julien. parrain a esté Julien Simon, et marraine parraine guillermes, lesquels ont déclaré ne sçavoir signer. J. Jégou prestre

Baptême de Julien GUILLERME le 22 avril 1782 à GRAND-CHAMP.

Comme son cousin Joseph SIMON, ils quittent tous deux le Morbihan à la même période, et s'installent en Cornouaille, lui aussi devient jardinier. Il se marie 3 mois avant son cousin Joseph

SIMON, le 19 août 1813 à DOUARNENEZ avec Anne LE BRIS native de cette commune, dont il aura 9 enfants.

842	Coridu Jean				Campagner
843	Guillermé Julien	26 avril 1782	Grand champ (Morbihan)		Plusieurs Campagnes et père de famille
844	Philippe Anne	10 avril 1777	Dorn (Morbihan)		Plusieurs Campagnes

S.H.D. 85 dossier XU 36.28

	Report				1750 <sup>th</sup>
843	Guillermé Julien		Soldat Douarnenez		40
269	Guillou Es, grad.		D. Malguen		40

S.H.D. 85 dossier XU 36.36

Lui aussi bénéficie des Ordonnances Royales des 29 décembre 1824 et du 3 mars 1825, et reçoit lui aussi une somme de 40 F, pour plusieurs campagnes de chouannages et père d'enfants.

Nous avons donc non pas un, mais trois membres de la famille SIMON qui participèrent activement à la lutte dans l'Armée Royale contre « l'armée des bleus » : un père Joseph SIMON et son fils Julien, ainsi que son cousin Julien GUILLERME. Ces deux familles ont aujourd'hui une nombreuse descendance en Cornouaille dans la région de DOUARNENEZ.

Dr KERVAREC André.